

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET
INOUBOU

COMMUNE DE MAKENENE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE

N° 03//C.MAK/SG/ST/2026



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

MBAM AND INOUBOU DIVISION

MAKENENE COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

SERVICE TECHNIQUE

ADDITIF /C.MAKENENE/2026

Objet: DAO n° 04, 06, 07,08 et 09/AONO/C-MAK/CIPM/2026 pour :

- l'entretien des tronçons de route ;
- la construction d'un pont définitif sur la rivière Mok ;
- la construction des logements d'astreinte ;
- l'aménagement de la voirie urbaine ;
- la Construction d'une mini adduction d'eau potable solaire.

Les soumissionnaires des Appels d'offres sus évoqués sont informés que conformément à lettres de régulation de l'ARMP, les modifications ci-après seront apportées à ces procédures.

- 1- Seul l'absence de la caution de soumission sera un critère éliminatoire par contre pour les cas de non-conformité un délai de 48h sera accordé au soumissionnaire tel que prévue à l'**article 92.9** du Code des Marchés Publics ;
- 2- Les critères éliminatoire et essentiels du RPAO seront appliqués à ces procédures ;
- 3- L'organisme chargé de la Régulation sera destinataire des ordres de services conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du Dossier Type d'Appel d'Offres (DTAO) des marchés de Travaux (DAO n°08) ;
- 4- Le cocontractant sera invité à la commission de réception conformément aux exigences de l'**article 24.3** du CCAP du DTAO-Travaux ;
- 5- Les critères éliminatoires ci-après seront appliqués à ces procédures :

- l'absence de la charte d'intégrité datée et signée (DAO n° 04,06,08 et 09) ;
- l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- l'absence de la caution de soumission (DAO n° 04) ;
- l'absence de la soumission (DAO n° 04) ;
- 6- 20 exemplaires du marché seront édités tel que prévue par l'article 49 du CCAP du DTAO-Travaux (DAO n° 07,06 et 09) ;
 - 7- 48h seront accordées aux soumissionnaires pour compléter la catégorisation absente ;
 - 8- les critères relatifs à l'attestation et au rapport de visite du site, seront des critères essentiels (DAO n° 09) ;
 - 9- un soumissionnaire peut être attributaire de plusieurs lots ;
 - 10- le visa du MINMAP sera apposé sur le décompte définitif conformément aux dispositions de **l'article 47 (1-f)** du code des marchés publics (DAO n° 04 et 09) ;
 - 11- la liste des banques et compagnies d'assurances habilitées à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics actualisée par le MINFI sera appliquée (DAO n° 04,08 et 09) ;
 - 12- L'ouverture des plis aura lieu le 29/05/2026.

Lire plutôt le 05 juin 2026 à 13h

Le reste sans changement

Le Maire par intérim



Fungong Esther Yockngwe
Maire par Intérim